



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt et unième jour de juillet deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Jacques Létourneau, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents :

- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9535-07-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9536-07-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 a été courriellé à chacun des maires le 20 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9537-07-2016

Engagement d'un préposé aux écocentres

VU l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la Politique de relations de travail de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines aux écocentres ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de préposé aux écocentres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Jean-Claude Côté au poste de préposé aux écocentres, comme employé temporaire, du 13 juillet au 15 octobre 2016;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et à la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9538-07-2016

Engagement d'un adjoint administratif

VU l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la Politique de relations de travail de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT le congé de maladie de Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste d'adjoint administratif affiché à l'interne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Jérôme Emond au poste d'adjoint administratif, comme employé temporaire, du 25 septembre 2016 au 20 mai 2017 avec une possibilité de prolongation;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et à la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9539-07-2016

Fonds de développement culturel, projet *Animation Manimot*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée pour le projet *Animation Manimot* présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs du plan d'action lié à l'entente en développement culturel 2016 et rejoint de nombreuses orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Les Bouts de papier* souhaite mener à terme ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 10 000 \$ à l'organisme *Les Bouts de papier*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2015-2020 ;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9540-07-2016

Fonds de développement culturel, projet *Festival Tout mélangé – 2^e édition*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le projet *Festival Tout mélangé – 2^e édition* présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du plan d'action lié à l'entente en développement culturel 2016 et rejoint plusieurs orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 000 \$ au Festival Tout mélangé – 2^e édition, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2015-2020 ;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9541-07-2016

Soumission *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a procédé à un appel d'offres public sur le site Système électronique d'appels d'offres (SEAO) pour le projet *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables (GMR-2016-06)*;

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées le 15 juillet 2016, date à laquelle a eu lieu leur ouverture:

	Déchets	Matières recyclables
Bouffard Sanitaire inc.	393 405,20 \$ (plus taxes)	388 639,80 \$ (plus taxes)
Exploitation Jaffa inc.	283 561,00 \$ (plus taxes)	259 150,00 \$ (plus taxes)

CONSIDÉRANT QUE Chamard stratégies environnementales confirme la conformité des deux soumissions aux exigences administratives et techniques de l'appel d'offres de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE Chamard stratégies environnementales recommande de choisir l'option 1 *Collecte et transport des déchets pour tous les contenants admissibles* à 26 semaines par année et *Collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables pour tous les contenants admissibles*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. choisisse l'option 1 *Collecte et transport des déchets pour tous les contenants admissibles* à 26 semaines par année et *Collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables pour tous les contenants admissibles*;
2. retienne la soumission de Exploitation Jaffa inc., au coût de 542 711,00 \$, plus taxes ;
3. mandate le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la signature du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 15 à 19 h 20

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 20.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».
